



PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**

**Recueil spécial n° 36 - Août 2007**

**du 14 août 2007**

**SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

**CABINET DU PREFET**

**Délégations de signature**

**Sommaire**

Sommaire .....	1
1. PREFECTURE de la Haute Normandie .....	2
1.1. SGAR .....	2
07-237-DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS POUR LA PERIODE DU 6 AU 20 AOUT 2007 .....	2
2. PREFECTURE de la Seine-Maritime.....	3
2.1. CABINET DU PREFET.....	3
07-239-Délégation de signature - Ecole nationale de police Rouen/Oissel .....	3

# 1. PREFECTURE de la Haute Normandie

## 1.1. SGAR

### 07-237-DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS POUR LA PERIODE DU 6 AU 20 AOUT 2007

Rouen, le 3 AOUT 2007

Le Préfet  
de la région Haute-Normandie,

#### ARRETE N°07 - 237

Objet : Direction Régionale de l'Equipelement  
Délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres  
pour la période du 6 au 20 août 2007 inclus.

Vu : le Code des Marchés Publics ;  
Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements  
le décret n°67-278 du 30 mars 1967 relatif à l'organisation et aux attributions des services départementaux et régionaux du ministère de l'Equipelement modifié par le décret n°2006-305 du 16 mars 2006 ;  
Le décret du 21 juin 2007 portant nomination de M. Michel THÉNAULT, Préfet de la Région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;  
L'arrêté de Monsieur le Ministre des Transports, de l'Equipelement, du Tourisme et de la Mer en date du 8 novembre 2005, nommant M. Jean-Yves BELOTTE, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées, Directeur Régional de l'Equipelement de la Haute-Normandie et Directeur Départemental de l'Equipelement de la Seine-Maritime ;  
L'arrêté de Monsieur le Ministre des Transports, de l'Equipelement, du Tourisme et de la Mer en date du 1er août 2006, nommant M. Frédéric LECHELON, Ingénieur des Ponts et Chaussées, en qualité de Directeur Régional Adjoint de l'Equipelement de Haute-Normandie.  
L'arrêté préfectoral en date du 04 juin 2007 relatif à l'organisation de la Direction Régionale de l'Equipelement ;  
L'arrêté préfectoral n°07-156 du 09 juillet 2007 portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords cadres  
Sur proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

#### ARRETE

##### Article 1 :

**Pour la période du 6 au 20 août 2007**, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Yves BELOTTE Ingénieur Général des Ponts et Chaussées, Directeur Régional de l'Equipelement de la Haute-Normandie et Directeur Départemental de l'Equipelement de la Seine-Maritime, et de Monsieur Frédéric LECHELON, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Directeur Régional Adjoint de l'Equipelement de Haute-Normandie, les délégations de signature qui sont consenties à Monsieur Jean-Yves BELOTTE par arrêté préfectoral 07-156 du 9 juillet 2007, seront exercées dans les mêmes conditions par  
- Mme Dominique AUPIERRE, agent contractuel RIN catégorie exceptionnelle, chargée de mission LOLF, pôle TLAM .

##### Article 2 :

La signature des marchés de travaux concernant les immeubles appartenant à l'Etat devra, lorsque ces marchés seront soumis au Code des Marchés Publics, être précédée du visa du Préfet de Région. Ce visa sera apposé sur le rapport de présentation et précédera l'envoi au Trésorier Payeur Général de Région lorsqu'il s'agira de marchés soumis à l'examen global ou visa individuel.

##### Article 3 :

Les délégations consenties aux articles 5,6 et 7 de l'arrêté préfectoral 07-156 du 9 juillet 2007 demeurent inchangées et restent valables durant la période du 6 au 20 août 2007

##### Article 4 :

M. le secrétaire général pour les Affaires Régionales, M. le Directeur Régional de l'Equipelement de la Haute-Normandie - Directeur Départemental de l'Equipelement de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Le Préfet,  
signé  
MICHEL THENAULT

## 2. PREFECTURE de la Seine-Maritime

### 2.1. CABINET DU PREFET

#### 07-239-Délégation de signature - Ecole nationale de police Rouen/Oissel

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

CABINET

Bureau du cabinet / École nationale de police de ROUEN / OISSEL

A R R Ê T É n°

07 - 239

----

Le préfet  
de la région de Haute-Normandie  
préfet de la Seine-Maritime

----

V U :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;
- l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée ;
- le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- le décret n° 2000-800 du 24 août 2000 relatif aux adjoints de sécurité recrutés en application de l'article 36 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- l'arrêté ministériel du 24 août 2000 fixant les droits et obligations des adjoints de sécurité recrutés au titre du développement d'activités pour l'emploi des jeunes ;
- l'arrêté ministériel du 6 juin 2006 portant règlement général d'emploi de la police nationale ;
- le décret du Président de la République en date du 21 juin 2007, nommant M. Michel THÉNAULT, préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté ministériel n° 439 du 24 avril 2007 nommant Mme Marie-Jeanne SORANZO, commissaire divisionnaire, directeur de l'école nationale de police et du site de ROUEN/OISSEL, à compter du 2 août 2007 ;
- l'arrêté préfectoral n° 07-207 du 9 juillet 2007 confirmant la délégation de signature accordée par arrêté préfectoral n° 03-2 du 6 janvier 2003 à M. André DEUTSCHER, directeur de l'école nationale de police de ROUEN / OISSEL;
- sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

A R R Ê T E

Article 1<sup>er</sup> -

Délégation est donnée à Mme Marie-Jeanne SORANZO, commissaire divisionnaire, directeur de l'école nationale de police de ROUEN / OISSEL, à l'effet de signer les sanctions de l'avertissement et du blâme à l'encontre :

- des fonctionnaires du corps de maîtrise et d'application affectés à cet établissement,
- des adjoints de sécurité recrutés au titre du développement d'activités pour l'emploi jeunes,
- des personnels administratifs de catégorie C affectés à l'école nationale de police de ROUEN / OISSEL.

Article 2 -

L'arrêté préfectoral n° 03-2 du 6 janvier 2003 est abrogé.

Article 3 -

M. le secrétaire général et Mme le directeur de l'école nationale de police de ROUEN / OISSEL sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

ROUEN, le 13 août 2007

Le Préfet,

Michel THÉNAULT